



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement
Affaire suivie par :
M. Antoine MARTINEZ
Tel. : 05.62.56.63.76
courriel : antoine.martinez@hautes-pyrenees.gouv.fr

Tarbes, le 24 JAN. 2025

Le préfet des Hautes-Pyrénées

à

Madame la maire de Beaucens

Objet : Avis CDNPS sur révision allégée n°1 du PLU de Beaucens

Conformément à l'article L.122-7 du code de l'urbanisme, la commission départementale de la nature, des sites et des paysages (CDNPS), formation « Sites et paysages » s'est réunie le 19 novembre 2024 pour rendre son avis sur votre demande de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune afin de permettre le développement d'un pôle touristique.

Je vous informe que les membres de la CDNPS ont émis un avis favorable sur cette demande.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale



Nathalie GUILLOT-JUIN

copie : DDT65